

CONSEIL MUNICIPAL DE VOUZAN

COMPTE-RENDU SEANCE DU 18 FEVRIER 2020

L'an deux mille vingt, le dix-huit février à dix-huit heures

Le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry HUREAU, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 Février

Présents : M. BRANLÉ Kévin, Mme FONTANEAU Yvette, M. GÉARDRIX Christian, M. Thierry GUILLAUME, M. HUREAU Thierry, M. JOLY Steve, M. LEGER Pierre, Mme Joëlle LEMOUZY, Mme MOUNIER Marie, M. Jean REMOND,

Absents excusés : Mme. JOLY Hélène (pouvoir M. Steve JOLY), M. PERIN Guillaume (pouvoir à M. Pierre LEGER), M. Christophe TRILLAUD (pouvoir à Mme Yvette FONTANEAU),

Absents : M. PATENOTRE Romane,

M. Pierre LEGER a été nommé secrétaire.

Assistaient aussi Madame Nathalie MONTIGNY, Secrétaire Auxiliaire

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Approbation du procès-verbal la réunion du Conseil du 22 Janvier 2020

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 1

Objet: Examen et Approbation du Compte de Gestion 2019 du Trésorier

Au cours de l'exercice 2019, l'exécution du budget s'est déroulée de la façon suivante :

section fonctionnement :

-

o Recettes : 445 515,52 €

o Dépenses : 417 555,25 €

section investissement :

o Recettes : 353 666,66 €

o Dépenses : 254 660,93 €

Résultat de l'exercice :

En investissement : un excédent de 99 005,73 €

En fonctionnement : un excédent de 27 960,27 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote, **à l'unanimité des membres présents**, le Compte de Gestion 2019 du trésorier.

Objet: Approbation du Compte Administratif 2019 de la Commune

Monsieur Pierre LEGER, élu Président de séance, par l'assemblée délibérante, demande à M. le Maire de présenter son Compte Administratif.

M. le Maire informe que le Compte de Gestion du Trésorier et le Compte Administratif doivent être identiques et rappelle donc :

Le budget primitif 2019 était de :

section fonctionnement : 469 339,11 €

section investissement : 394 938,26 €

Au cours de l'exercice 2018, l'exécution du budget s'est déroulée de la façon suivante :

section fonctionnement :

-

o Recettes : 445 515,52 €

o Dépenses : 417 555,25 €

section investissement :

o Recettes : 353 666,66 €

o Dépenses : 254 660,93 €

Résultat de l'exercice :

En investissement : un excédent de 99 005,73 €

En fonctionnement : un excédent de 27 960,27 €

Après en avoir délibéré et apporté des explications complémentaires, Monsieur le Maire se retire, et Monsieur Pierre LEGER fait voter à main levée le Compte Administratif 2019. Le Conseil municipal vote, **à l'unanimité des membres présents.**

Le Compte Administratif 2019 de la Commune est adopté.

Objet: Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2020

Préalablement au vote du budget primitif 2020, la Commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2019.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2020, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil municipal peut, en vertu de l'article L.1612-I du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2019, selon le tableau ci-après :

CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE DE L'ARTICLE	BUDGET 2019	¼ DU BUDGET 2019	Dépenses d'investissement pouvant être mandatées jusqu'au vote du budget primitif 2020
21	2151	VOIRIE	254 660,93	63 665,23	30 000,00

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal qui accepte, l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2020 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne l'autorisation, **à la majorité des membres présents,** à Monsieur le Maire d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2019 selon le tableau ci-dessus.

Questions diverses :

- Bureau de vote
- Devis salle des fêtes

Remerciements de Monsieur le Maire à tous les élus.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 h 35.

Le Maire
Thierry HUREAU

